

Courmangoux

Chers concitoyens,

Comme à l'accoutumée, la commission communication vous présente un bulletin intermédiaire avec diverses actualités ainsi que les finances communales 2023. Celui-ci est suivi du bulletin municipal en fin d'année.

A ce jour, la municipalité se réjouit d'avoir terminé la construction des deux logements au-dessus de la mairie, où deux jeunes Curtimengiens s'y sont installés. En attendant la pose des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment, nous envisageons également la création d'une aire de jeux intergénérationnelle à Roissiat.

Afin d'honorer la mémoire de nos villages, nous vous convions à commémorer les 80 ans du Grand Brûle.

Les récents événements en France et à l'échelle mondiale, nous rappellent la chance que nous avons d'habiter notre paisible village de Courmangoux. Il est essentiel que chacun en prenne conscience, même si la vie ne se déroule pas toujours comme prévu.

Nous vous souhaitons à tous un bel été.

Mireille Mornay

Maire de Courmangoux



80
ans

Un programme d'exposition et de commémoration aura lieu :

Le 14 juillet à Verjon
pour la farfouille

Le 16 juillet à Pressiat
à la salle des fêtes de 10 h à 12 h

Le 18 juillet à Chevignat
pour la commémoration à 18 h

Le 19 juillet à Poisoux
de 14 h à 16 h 30 avec une
commémoration à 18 h

Le 20 juillet à Val d'Epy
salle de convivialité de 10 h à 13 h

Le 21 juillet à Cuisiat
au Presbytère de 10 h à 12 h

Du 22 au 26 juillet
à la mairie de Coligny

Commémoration du Grand Brûle 18 juillet 2024 au plan d'eau de Chevignat

Les municipalités de Val-Revermont, Courmangoux, Verjon, Salavre, Coligny et Val d'Epy vous convient à participer à la commémoration des 80 ans du tragique événement du 18 juillet 1944. Cet hommage se déroulera en présence des représentants des services de l'État, des parlementaires, des Conseillers Départementaux, des Maires, de l'ONAC, des associations d'Anciens Combattants, ainsi que du Souvenir Français.

Vous êtes invités à vous rassembler sur le parking du plan d'eau du Grand Chevalet à Chevignat (hameau de Courmangoux) à partir de 18 h.

Au programme : une rétrospective de cette journée tragique connue sous le nom de Grand Brûle, une exposition mettant en lumière les sinistres survenus dans chaque commune, des interventions et des témoignages animés par la clique de Courmangoux, l'harmonie de Coligny et un quatuor de la chorale du Bon Pays de Cousance.

Cette rencontre chaleureuse du souvenir se clôturera par le verre de l'amitié.

Finances communales

Compte Administratif (CA) 2023

Base 2023 : 514 habitants [rappel 2022 : 516]

Toutes les informations et les documents comptables complets sont disponibles sur le site internet <https://www.courmangoux.fr/Budgets-communaux>

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

| | CA 2023 + [rappel 2022] |
|---|-------------------------------|
| Charges générales : achats de fournitures (administratives, entretien, fluides), contrats d'entretien, primes d'assurance, frais de services | 60 687 € [73 062€] |
| Charges de personnel : | 86 397 € [82 923 €] |
| Charges financières : intérêts d'emprunts | 4 142 € [3 767 €] |
| Autres charges diverses : indemnités élus, service incendie et autres contributions et dépenses diverses dont les frais de scolarité et annexes | 77 821 € [90 888 €] |

Les dépenses budgétaires de fonctionnement atteignent **229 048 €**, soit un ratio de **446 €** par habitant, contre 477 €/hab. en 2022 et une moyenne départementale de la strate à 707 €/hab.

Les charges générales et diverses 2023 sont minorées par la compensation des coûts d'électricité (mécanisme Arenh SlaA), et le report sur 2024 des frais de scolarité dû au retard d'une commune.

Recettes de fonctionnement :

| | CA 2023 + [rappel 2022] |
|--|---------------------------------|
| Impôts et taxes perçus par la commune : | 231 127 € [217 251 €] |
| Dotations et subventions : | 62 745 € [60 243 €] |
| Recettes diverses : locations, revenu de la carrière, contrepartie de la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la voirie, compensation voirie GBA | 136 558 € [87 632 €] |

Les recettes budgétaires de fonctionnement totalisent **431 896 €**, soit un ratio de **840 €** par habitant, contre 698 €/hab. en 2022 et une moyenne départementale de la strate à 871 €/hab.

Les recettes diverses augmentent du fait de l'amortissement de l'Attribution de Compensation des charges de voirie, émanant de Grand Bourg Agglomération suite au transfert de compétence, soit 73 182 € (NB : il s'agit toutefois d'une opération d'ordre qui n'entre pas dans le calcul de l'autofinancement – cf. ci-dessous).

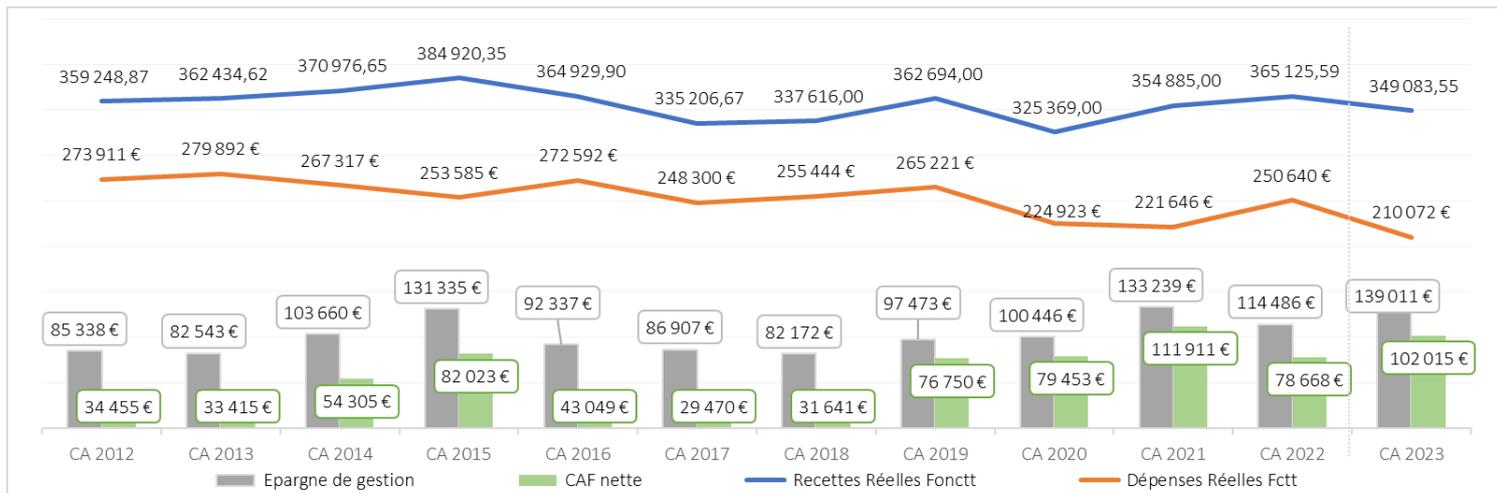
Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) Nette correspond à l'Épargne de Gestion (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges et recettes exceptionnelles), diminuée des charges d'intérêt et de capital de la dette. Elle représente la capacité de la commune à autofinancer ses investissements.

Le transfert de la voirie en 2023 présente une certaine complexité financière, dans la mesure où l'Attribution de Compensation par GBA est versée en investissement, un mécanisme d'amortissement permettant une opération d'ordre pour le transfert en section de fonctionnement. Toutefois, cette opération d'ordre n'est pas prise en compte dans le calcul de la CAF Nette, qui correspond aux seules opérations réelles.

La CAF nette 2023 s'établit à **102 015 €**, restant à un niveau élevé grâce à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Nota : Jusqu'en 2022, les données présentées dans le graphe suivant intégraient les dépenses et recettes d'ordre, peu significatives avant le transfert de la voirie.



Section d'investissement : CA 2023

En 2023, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **226 795 €** [2022 : 384 496 €], dont 32 854 € de remboursement du capital de la dette. Ce niveau d'investissement reste élevé, dans la poursuite de la réalisation des projets du mandat.

Les opérations financées en 2023 ont principalement concerné le début des travaux des logements du bâtiment de la Mairie pour **18 354 €**, ainsi que des travaux de voirie à La Courbatière et Rue du Mont Myon pour **153 488 €**, partiellement compensés par Grand Bourg Agglomération (travaux prévus avant le transfert de compétence pour la Rue du Mont Myon).

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à **250 362 €** [2022 : 232 102 €] dont 39 000 € de subventions permettant de financer les projets, 135 446 € de rétrocession par GBA concernant la voirie et la prise en charge du conseil départemental, 60 729 € du Fonds de Compensation pour la TVA sur les travaux de l'année 2021 (réfection de la Mairie-Bibliothèque).

Budget Primitif 2024

Le budget a été voté lors du Conseil Municipal du 15 mars 2024

| Fonctionnement | | 708 435 € |
|----------------|---|-----------|
| Dépenses | Charges à caractère général | 241 518 € |
| | Personnel | 94 038 € |
| | Charges financières | 3 800 € |
| | Autres charges, contributions (écoles...) | 94 216 € |
| | Virement à l'investissement, op. d'ordre | 274 863 € |
| Recettes | Impôts et taxes | 214 000 € |
| | Dotations et participations | 61 143 € |
| | Recettes diverses | 107 208 € |
| | Excédent reporté | 325 084 € |

| Investissement | | 741 933 € |
|----------------|---|-----------|
| Dépenses | Opérations d'équipement | 592 390 € |
| | Remboursements (capital) | 34 000 € |
| | Solde reporté | 46 867 € |
| | Opération d'ordre | 68 676 € |
| Recettes | Subventions, FCTVA, compensation voirie | 209 381 € |
| | Réserves et excédent | 248 623 € |
| | Virement du fonctionnement, op. d'ordre | 283 929 € |

Principaux programmes d'investissement 2024 :

- Création de 2 logements à l'étage de la mairie : 185 272 €
- Tracteur et épareuse : 139 720 € (hors reprise des anciens matériels)
- Voirie – Voie douce : 50 000 €
- Espace intergénérationnel - Roissiat : 40 000 €
- PLU - procédures de révision : 28 025 €
- Défense incendie : 60 000 €
- Signalétique, éclairage : 12 873 €

L'estimation des recettes de fonctionnement doit rester prudente. En effet, les dotations (DGF, ...) sont en baisse quasi continue depuis 2013, et ont diminué de moitié.

La gestion au plus juste des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour maintenir la capacité d'autofinancement.

La location des appartements à compter de juillet 2024 générera une nouvelle recette de fonctionnement de 12 000 €/an.

Situation de la dette

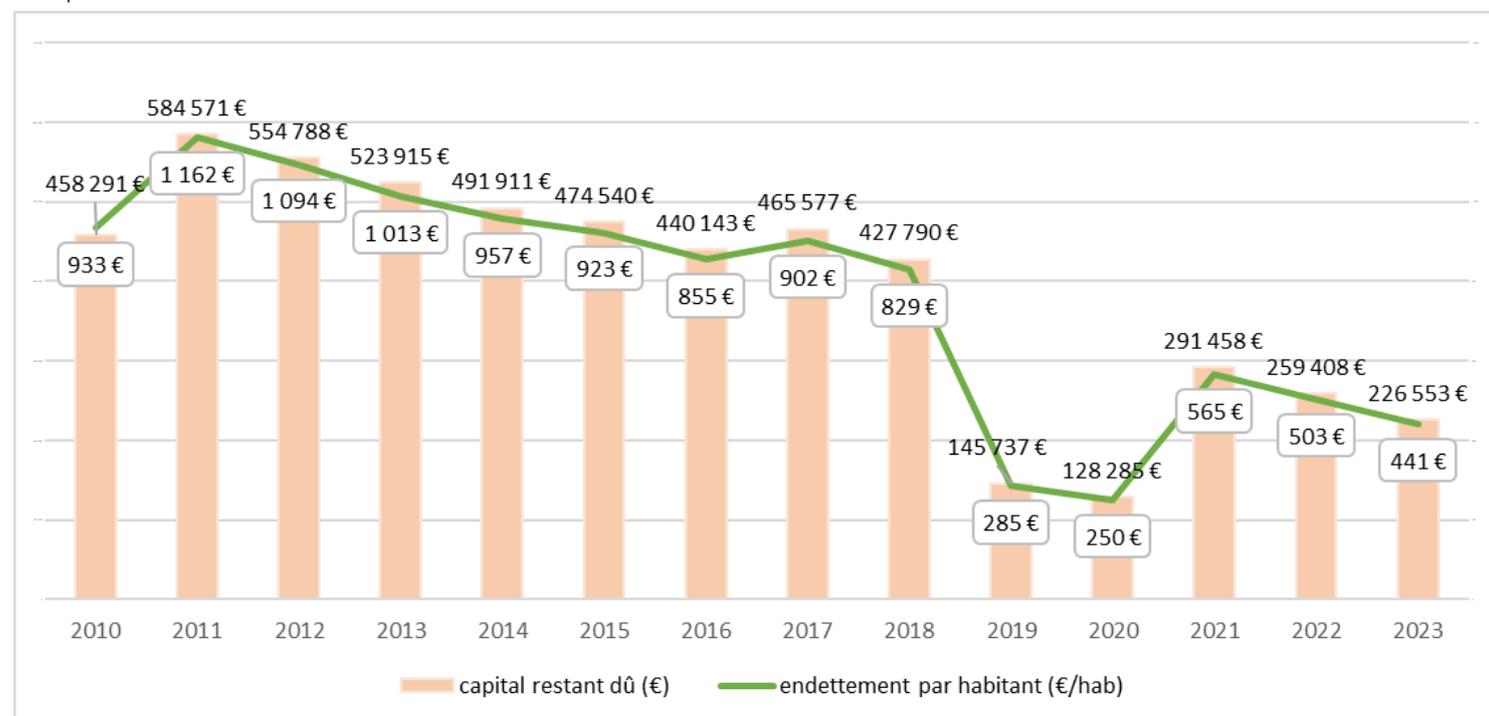
Le transfert de la compétence des eaux pluviales à CA3B a entraîné en 2019 le transfert des emprunts rattachés aux travaux réalisés dans ce cadre. L'impact est significatif sur le taux d'endettement, qui atteint un niveau modéré.

Comme prévu dans la prospective budgétaire du mandat, la création des logements en 2024 a été réalisée sans emprunt et il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour la fin du mandat.

Trois emprunts restent en cours, liés au garage communal (fin : 2024), à la traversée du bourg de Courmangoux (fin : 2028) et au réaménagement de la Mairie et de la bibliothèque (fin : 2036).

Le capital restant dû est de **226 553 €** soit un niveau d'endettement de **441 €** par habitant, pour une moyenne de la strate à 587 €/hab.

La capacité de désendettement est inférieure à 2 années.



Fiscalité communale

Le Conseil Municipal a décidé, le 15 mars, de ne pas modifier les taux pour 2024.

Il est à rappeler que ces taux sont **maintenus depuis 2013** pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti, et **depuis 2015** pour le foncier bâti. L'évolution des bases, décidée par l'Etat, a permis d'assurer la dynamique de ces recettes au cours des dernières années. Le mécanisme de compensation de la Taxe d'Habitation est à toutefois surveiller, son évolution à moyen terme n'étant pas connue.

L'analyse des ratios de la commune montre que les bases d'imposition sont plutôt faibles, le travail de mise à jour des assiettes par la commission des impôts a toutefois conduit à certains ajustements et se poursuivra.

INFORMATIONS COMMUNALES

COLLECTE A DOMICILE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI

Depuis le 4 mars 2024, Grand Bourg Agglomération a instauré de nouvelles fréquences de collecte à domicile ainsi que de nouveaux circuits. Des conteneurs individuels vous ont été distribués. En suivant le calendrier reçu dans votre boîte aux lettres, ou consultable sur le site <https://www.grandbourg.fr/7-dechets.htm> vous saurez quels conteneurs sortir. La collecte alterne chaque semaine entre le tri sélectif (papier, carton, emballages) et les ordures ménagères.

Nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis la veille de la collecte et rentrés le jour même du ramassage sous peine d'amende.

MOBILITE : NOUVEAUTES DANS LES TRANSPORTS

Au 1^{er} septembre 2024, afin d'offrir plus de transport collectif sans prendre la voiture, Grand Bourg Agglomération met en place un réseau beaucoup plus important de cars vers Bourg-en-Bresse et ses services : commerces, médecins, hôpitaux, écoles. La ligne régulière par exemple passera de 1 à 4 A/R par jour ; le transport à la demande vous emmène vers St Etienne du Bois pour 6 A/R par jour, sans oublier Blablacar Daily pour vos transports réguliers. <https://www.grandbourg.fr/42-transports-mobilites.htm>

DON DU SANG

Depuis le 1^{er} mars 2024, Courmangoux a rejoint l'association des donneurs de sang bénévoles de St-Etienne-du-Bois avec Val-Revermont. Le don de sang est essentiel que ce soit pour les accidentés de la route et pour le traitement de nombreuses maladies dont les cancers. La prochaine collecte aura lieu le 17 juillet à la salle des fêtes de St-Etienne-du-Bois de 15h à 19h. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de ne pas venir à jeun. Ensemble, partageons notre pouvoir en donnant notre sang ! <https://www.dondesang.efs.santé.fr>

CROIX-ROUGE

Depuis le 1^{er} avril 2024, le dispositif « Croix-Rouge sur Roues » a fait son entrée à Courmangoux après 10 ans d'expérience dans le département de l'Ain. Ce service vient en aide aux familles en difficulté pour subvenir à leurs besoins essentiels, mais aussi pour toucher les personnes isolées et fragiles. Le camion s'installe sur le parking du plan d'eau de Chevignat chaque mardi si des besoins ont été recensés. Pour bénéficier d'une aide alimentaire, prenez contact avec le CCCAS en mairie ou le centre départemental de la solidarité en appelant le 30.01.

DATES A RETENIR POUR VOTRE ETE

12 au 14 juillet : Stage de gravure sur pierre à Roissiat – 06 48 55 55 01

17 juillet : Collecte de sang à la salle des fêtes de St Etienne du Bois

21 juillet : Méchoui des donneurs de sang à la salle des fêtes de St Etienne du Bois - 06 75 06 52 86

25 juillet : Dîner spectacle à la salle des fêtes « Mon bras » de Tim Crouche avec Théophile Sclavis - 06 67 62 24 50

15 août : Puces de Roissiat – 06 70 79 10 76.